

MAIRIE DE SAINT-JEAN-CAP-FERRAT

06230 ALPES-MARITIMES

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique ordinaire
Jeudi 10 mars à 18h30

Ordre du jour

Le Conseil municipal, légalement convoqué, est réuni à l'Espace Namouna le 10 mars à 18h30, sous la présidence de M. Jean-François DIETERICH, Maire,

MEMBRES PRESENTS :

M. Jean-François DIETERICH, Maire - M. Yvon MILON, Mme Chantal ROSSI, M. Philippe MARI, Mme Martine VAGNETTI, M. Jean-Paul ALLARI, Adjoint - M. Jean-Paul ARMANINI, M. Lucien RICHIERI, , Mme Anne-Marie FARGUES, Mme Elisabeth KARNO, Mme Monique MORIN, Mme Nallidja MONCLUS, Mme Nadine BRAULT, M. Eric MEOZZI, Mme Michèle BOSSA, Mme Florence VIAL-FUNEL, M. Arnaud ALLARI, Mme Olivia CAVALLO, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS (1): M. Daniel ALLIONE à M. Jean-François DIETERICH

ABSENTS (0) :

<i>Membres en exercice = 19 / Votants = 19 / Absents = 0</i>
--

SECRETAIRE DE SEANCE :

Désignation d'un secrétaire de séance : M. Arnaud ALLARI

Monsieur le Maire ouvre la séance 18h40 et soumet aux conseillers le compte-rendu de la précédente réunion du Conseil municipal en vue de son approbation.

1. FINANCES

1.1. Approbation du compte de gestion 2021 du Trésor (budget annexe des loyers).

Rapporteur : Mme Chantal ROSSI, Adjoint au Maire.

Il est rappelé que le Budget annexe des loyers a été clôturé le 31 décembre dernier. Néanmoins, il appartient au Conseil municipal d'approuver le Compte de Gestion 2021 et le Compte Administratif 2021 de ce budget.

COMPTE DE GESTION (vue d'ensemble) :

Page 3 sur 29

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 006117

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC CAGNES-SUR-MER

ETABLISSEMENT : PARKINGS SAINT-JEAN LOYERS

Résultats budgétaires de l'exercice

37802 - PARKINGS SAINT-JEAN LOYERS

Exercice 2021

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 340 507,20	411 078,96	1 751 586,16
Titres de recette émis (b)	14 857,56	123 509,69	138 367,25
Réductions de titres (c)		510,00	510,00
Recettes nettes (d = b - c)	14 857,56	122 999,69	137 857,25
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 500,00	343 915,96	345 415,96
Mandats émis (f)	540,52	321 124,14	321 664,66
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	540,52	321 124,14	321 664,66
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	14 317,04		
(h - d) Déficit		198 124,45	183 807,41

Page 4 sur 29

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 006117

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC CAGNES-SUR-MER

ETABLISSEMENT : PARKINGS SAINT-JEAN LOYERS

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

37802 - PARKINGS SAINT-JEAN LOYERS

Exercice 2021

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
PARKINGS SAINT-JEAN LOYERS					
Investissement	1 326 040,20		14 317,04		1 340 357,24
Fonctionnement	292 248,96		-198 124,45		94 124,51
Sous-Total	1 618 289,16		-183 807,41		1 434 481,75
TOTAL III	1 618 289,16		-183 807,41		1 434 481,75
TOTAL I + II + III	1 618 289,16		-183 807,41		1 434 481,75

Il est demandé au Conseil d'approuver le compte de gestion du Receveur Public, dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif.

Délibération adoptée à l'unanimité.

1.2.Approbation du compte administratif 2021 (budget annexe des loyers).

Monsieur Jean-François DIETERICH, Maire, ne prend pas part au débat et au vote et sort de la salle des délibérations. Le pouvoir donnée par Monsieur Daniel ALLIONE ne s'exprime donc pas. La présidence du Conseil est assurée par le doyen de l'assemblée, Monsieur Jean-Paul ARMANINI.

Rapporteur : Mme Chantal ROSSI, Adjoint au Maire.

COMPTE ADMINISTRATIF (vue d'ensemble) :

MAIRIE DE ST JEAN / PARKING - BUDGET DES LOYERS - CA - 2021

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES			RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	321 124,14	G	122 999,69	G-A -198 124,45
	Section d'investissement	B	540,52	H	14 857,56	H-B 14 317,04

+ +

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	0,00 (si déficit)	I	292 248,96 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	1 326 040,20 (si excédent)

= =

		DEPENSES			RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D	321 664,66	Q= G+H+I+J	1 756 146,41	=Q-P 1 434 481,75

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00

		DEPENSES			RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E	321 124,14	= G+I+K	415 248,65	94 124,51
	Section d'investissement	= B+D+F	540,52	= H+J+L	1 340 897,76	1 340 357,24
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	321 664,66	= G+H+I+J+K+L	1 756 146,41	1 434 481,75

MAIRIE DE ST JEAN / PARKING - BUDGET DES LOYERS - CA - 2021

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	36 500,00	14 708,18	0,00	0,00	21 791,82
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
Total des dépenses de gestion courante		37 000,00	14 708,18	0,00	0,00	22 291,82
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	292 748,96	292 248,96	0,00	0,00	500,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (2)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		329 748,96	306 957,14	0,00	0,00	22 791,82
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	14 167,00	14 167,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		14 167,00	14 167,00			0,00
TOTAL		343 915,96	321 124,14	0,00	0,00	22 791,82
Pour information		0,00				
D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1						

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	118 780,00	122 999,69	0,00	0,00	-4 219,69
Total des recettes de gestion courante		118 780,00	122 999,69	0,00	0,00	-4 219,69
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	50,00	0,00	0,00	0,00	50,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		118 830,00	122 999,69	0,00	0,00	-4 169,69
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00	0,00			0,00
TOTAL		118 830,00	122 999,69	0,00	0,00	-4 169,69
Pour information		292 248,96				
R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1						

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 500,00	540,52	0,00	959,48
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	1 500,00	540,52	0,00	959,48
45...	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 500,00	540,52	0,00	959,48
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00		0,00
	TOTAL	1 500,00	540,52	0,00	959,48
	Pour information	0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	300,00	690,56	0,00	-390,56
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	300,00	690,56	0,00	-390,56
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	300,00	690,56	0,00	-390,56
021	Virement de la section d'exploitation (2)	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	14 167,00	14 167,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	14 167,00	14 167,00		0,00
	TOTAL	14 467,00	14 857,56	0,00	-390,56
	Pour information	1 326 040,20			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

Il est demandé au Conseil d'approuver le compte administratif, dont les écritures sont conformes à celles du Compte de Gestion.

Délibération adoptée à l'unanimité.

1.3.Approbation du compte de gestion 2021 du Trésor (budget communal).

Rapporteur : Mme Chantal ROSSI, Adjoint au Maire.

COMPTE DE GESTION (vue d'ensemble) :

Résultats budgétaires de l'exercice

37800 - SAINT-JEAN-CAP-FERRAT

Exercice 2021

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	3 314 537,07	7 108 993,76	10 423 530,83
Titres de recette émis (b)	461 776,65	15 864 082,58	16 325 859,23
Réductions de titres (c)	845,00	2 107 470,85	2 108 315,85
Recettes nettes (d = b - c)	460 931,65	13 756 611,73	14 217 543,38
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	3 314 537,07	6 977 390,50	10 291 927,57
Mandats émis (f)	1 721 640,71	6 497 866,96	8 219 507,67
Annulations de mandats (g)	2 400,00	64 535,69	66 935,69
Depenses nettes (h = f - g)	1 719 240,71	6 433 331,27	8 152 571,98
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		7 323 280,46	6 064 971,40
(h - d) Déficit	1 258 309,06		

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

37800 - SAINT-JEAN-CAP-FERRAT

Exercice 2021

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement	2 539 020,89		-1 258 309,06		1 280 711,83
Fonctionnement	-178 939,78		7 323 280,46		7 144 340,68
TOTAL I	2 360 081,11		6 064 971,40		8 425 052,51
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial 37802-PARKINGS SAINT-JEAN LOYE					
Investissement	1 326 040,20		14 317,04		1 340 357,24
Fonctionnement	292 248,96		-198 124,45		94 124,51
Sous-Total	1 618 289,16		-183 807,41		1 434 481,75
TOTAL III	1 618 289,16		-183 807,41		1 434 481,75
TOTAL I + II + III	3 978 370,27		5 881 163,99		9 859 534,26

Il est demandé au Conseil d'approuver le compte de gestion du Receveur Public, dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif.

Délibération adoptée à l'unanimité.

1.4.Approbation du compte administratif 2021 (budget communal).

Monsieur Jean-François DIETERICH, Maire, ne prend pas part au débat et au vote et sort de la salle des délibérations. Le pouvoir donné par Monsieur Daniel ALLIONE ne s'exprime donc pas. La présidence du Conseil est assurée par le doyen de l'assemblée, Monsieur Jean-Paul ARMANINI.

Rapporteur : Mme Chantal ROSSI, Adjoint au Maire.

COMPTE ADMINISTRATIF (vue d'ensemble) :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	6 433 331,27	G	13 756 611,73
	Section d'investissement	B	1 719 240,71	H	460 931,65
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	178 939,78 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	2 539 020,89 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	8 331 511,76	= G+H+I+J	16 756 564,27
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	1 080 991,17	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	1 080 991,17	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	6 612 271,05	= G+I+K	13 756 611,73
	Section d'investissement	= B+D+F	2 800 231,88	= H+J+L	2 999 952,54
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	9 412 502,93	= G+H+I+J+K+L	16 756 564,27

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	K
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	1 080 991,17
010	Stocks (4)	0,00	L
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	185 000,00	0,00
100	Opération d'équipement n° 100	10 119,71	
2000	Opération d'équipement n° 2000	12 382,38	
201603	Opération d'équipement n° 201603	48 085,92	
201604	Opération d'équipement n° 201604	483 235,98	
201606	Opération d'équipement n° 201606	130 151,18	
2017004	Opération d'équipement n° 2017004	2 016,00	
2020003	Opération d'équipement n° 2020003	50 000,00	
202002	Opération d'équipement n° 202002	50 000,00	
202101	Opération d'équipement n° 202101	110 000,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	2 568 935,45	2 563 444,54	0,00	0,00	5 490,91
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 140 355,00	3 017 590,98	0,00	0,00	122 764,02
014	Atténuations de produits	50 000,00	45 960,74	0,00	0,00	4 039,26
65	Autres charges de gestion courante	552 444,73	455 483,93	0,00	0,00	96 960,80
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		6 311 735,18	6 082 480,19	0,00	0,00	229 254,99
66	Charges financières	15 240,00	15 240,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	59 345,74	43 481,28	0,00	0,00	15 864,46
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	120 000,00	0,00			120 000,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		6 506 320,92	6 141 201,47	0,00	0,00	365 119,45
023	Virement à la section d'investissement (2)	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	267 098,00	292 129,80			-25 031,80
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		267 098,00	292 129,80			-25 031,80
TOTAL		6 773 418,92	6 433 331,27	0,00	0,00	340 087,65
Pour information		(3) 178 939,78				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	115 000,00	94 726,63	0,00	0,00	20 273,37
70	Produits services, domaine et ventes div	743 000,00	1 003 088,13	0,00	0,00	-260 088,13
73	Impôts et taxes	5 188 119,00	9 445 577,24	0,00	0,00	-4 257 458,24
74	Dotations et participations	44 094,00	2 188 670,49	0,00	0,00	-2 144 576,49
75	Autres produits de gestion courante	992 248,96	995 425,80	0,00	0,00	-3 176,84
Total des recettes de gestion courante		7 082 461,96	13 727 488,29	0,00	0,00	-6 645 026,33
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 500,00	9 341,64	0,00	0,00	-7 841,64
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		7 083 961,96	13 736 829,93	0,00	0,00	-6 652 867,97
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	19 781,80			-19 781,80
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	19 781,80			-19 781,80
TOTAL		7 083 961,96	13 756 611,73	0,00	0,00	-6 672 649,77
Pour information		(3) 0,00				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	187 000,00	0,00	0,00	187 000,00
21	Immobilisations corporelles	721 140,37	417 509,20	0,00	303 631,17
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	185 000,00	0,00	185 000,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	2 094 574,90	1 198 977,02	895 991,17	-393,29
	Total des dépenses d'équipement	3 187 715,27	1 616 486,22	1 080 991,17	490 237,88
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	79 000,00	78 827,28	0,00	172,72
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	79 000,00	78 827,28	0,00	172,72
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	3 266 715,27	1 695 313,50	1 080 991,17	490 410,60
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	0,00	19 781,80		-19 781,80
041	Opérations patrimoniales (1)	28 040,00	4 145,41		23 894,59
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	28 040,00	23 927,21		4 112,79
	TOTAL	3 294 755,27	1 719 240,71	1 080 991,17	494 523,39
	Pour information	(2) 0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	455 596,38	120 186,44	0,00	335 409,94
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	455 596,38	120 186,44	0,00	335 409,94
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	5 000,00	40 270,00	0,00	-35 270,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	4 200,00	0,00	-4 200,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	5 000,00	44 470,00	0,00	-39 470,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	460 596,38	164 656,44	0,00	295 939,94
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	267 098,00	292 129,80		-25 031,80
041	Opérations patrimoniales (1)	28 040,00	4 145,41		23 894,59
	Total des recettes d'ordre d'investissement	295 138,00	296 275,21		-1 137,21
	TOTAL	755 734,38	460 931,65	0,00	294 802,73

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Pour information	(2) 2 539 020,89			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

Il est demandé au Conseil d'approuver le compte administratif, dont les écritures sont conformes à celles du Compte de Gestion.

Délibération adoptée à l'unanimité.

1.5. Affectation des résultats de l'exercice 2021 (budget communal).

Rapporteur : Mme Chantal ROSSI, Adjoint au Maire.

Pour rappel, le Budget annexe des Loyers a été clôturé au 31 décembre dernier. De ce fait, la présente délibération d'affectation des résultats reprend les résultats consolidés du budget communal et du budget annexe.

Après avoir entendu la présentation des Comptes Administratifs de l'exercice 2021 (budgets principal et annexe) qui présentent un excédent global cumulé de **9 859 534,26 €**

(= **8 425 052,51 € principal + 1 434 481,75 € annexe**) en résultat de clôture (reprise des résultats cumulés globaux du Compte de Gestion du TP) ;

Considérant que les Comptes Administratifs de l'exercice 2021 ont été adoptés ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 ;

Considérant l'excédent de fonctionnement du budget principal de **7 144 340,68 €** ;

Considérant l'excédent d'exploitation du budget annexe de **94 124,51 €** ;

Considérant l'excédent d'investissement du budget principal de **1 280 711,83 €** ;

Considérant l'excédent d'investissement du budget annexe de **1 340 357,24 €** ;

Considérant donc l'excédent de fonctionnement consolidé de :

→ **7 238 465,19 €** (= **7 144 340,68 € principal + 94 124,51 € annexe**) ;

Considérant donc l'excédent d'investissement consolidé de :

→ **2 621 069,07 €** (= **1 280 711,83 € principal + 1 340 357,24 € annexe**) ;

L'excédent de fonctionnement (solde disponible) est à répartir au budget primitif 2022 de la façon suivante :

→ En fonctionnement (recette 002) : **1 000 000,00 €** ;

→ En investissement (1068) : **6 238 465,19 €** ;

La section d'investissement se verra également reporter son excédent (recette 001) de

2 621 069,07 € ; ce qui fait donc un report global d'investissement de **8 759 534,26 €**.

Il est proposé au Conseil de répartir les résultats de l'exercice 2021 sur le budget primitif 2022 comme expliqué ci-dessus, étant entendu que les résultats de clôture du budget annexe y ont été intégrés.

Il est demandé au Conseil d'en délibérer.

Délibération adoptée à l'unanimité.

1.6. Vote des taux des taxes locales.

Il est rappelé que, suite à la réforme de la taxe d'habitation, les taux des taxes locales étaient les suivants sur les exercices précédents :

	Année 2020	Année 2021
<i>Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)</i>	5,58%	16,2 % *
<i>Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)</i>	12,49%	12,49%

* Explication du taux :

- Le taux de la TFPB 2021 = taux TFPB de référence communal 2021 + taux départemental TFPB 2020
- Le taux de la TFPB 2021 = 5,58% + 10,62% = 16,2 %

En effet, à compter de 2021, pour compenser la perte du produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales, chaque commune s'est vue transférer le taux départemental 2020 de la TFPB, soit 10,62%.

De ce fait, le taux de référence de TFPB pour 2021 était égal à la somme du taux communal et du taux départemental de TFPB de 2020, conformément à l'article 1640G du Code Général des Impôts.

Il est proposé au Conseil de ne pas modifier les taux pour l'année 2022 et de les maintenir comme suit, étant entendu que la part communale TFPB reste fixée à 5,58 % :

	Année 2021	Année 2022
<i>Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)</i>	16,2 %	16,2 %
<i>Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)</i>	12,49%	12,49%

Le taux de la THS demeure quant à lui inchangé.

Il est demandé au Conseil d'en délibérer.

Délibération adoptée à l'unanimité.

1.7. Budget Communal – Restes à recouvrer.

En 2021, 25 000 € ont été inscrits au budget communal [sommes forfaitaires de 15 000 € à l'article 6541 (créances admises en non-valeur) et de 10 000 € à l'article 6542 (créances éteintes)] et 500 € au budget annexe (article l'article 6541 créances admises en non-valeur).

Or, les services du Trésor ne nous ont pas transmis de demande d'admission en non-valeur sur cet exercice budgétaire.

Pour 2022, il est néanmoins proposé de maintenir la somme de 25 000 €, de nouveau répartie entre l'article 6541 pour 15 000 € et l'article 6542 pour 10 000 €, afin de pouvoir honorer d'éventuelles admissions en non-valeur sollicitées par le Trésor Public.

Pour mémoire, il est rappelé que les restes à recouvrer concernent les créances qui apparaissent comme irrécouvrables (liquidations, domiciliations inconnues, corrections d'erreur, montants trop faibles ou trop anciens, mauvaises dénominations, etc.).

Il est demandé au Conseil d'en délibérer.

Délibération adoptée à l'unanimité.

1.8. Attribution d'une subvention de fonctionnement au C.C.A.S.

Il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale d'un montant de : **102 000,00 €**.

Il est demandé au Conseil d'en délibérer.

Délibération adoptée à l'unanimité.

1.9. Attribution d'une subvention de fonctionnement – Budget annexe C.C.A.S. / A.M.E.

Il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement au budget annexe C.C.A.S. /A.M.E. d'un montant de : **8 000,00 €**.

Il est demandé au Conseil d'en délibérer.

Délibération adoptée à l'unanimité.

1.10. Attribution d'une subvention de fonctionnement à la Commission Syndicale du stade Beaulieu – St-Jean.

Il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement au budget de la Commission Syndicale d'un montant de **94 429,09 €**.

Il est demandé au Conseil d'en délibérer.

Délibération adoptée à l'unanimité.

1.11. Attribution d'une subvention d'investissement à la Commission Syndicale du stade Beaulieu – St-Jean.

Il est proposé d'attribuer une subvention d'investissement au budget de la Commission Syndicale d'un montant de **115 995,59 €**. Cette subvention servira notamment à régler les factures en attente des travaux de la pelouse.

Il est précisé que le Commune a fait une demande de subvention auprès du FRAT (dispositif régional) pour ces travaux. Dans le cas où une suite favorable serait donnée à cette demande, la commune conserverait au budget principal le bénéfice de cette subvention.

Il est demandé au Conseil d'en délibérer.

Délibération adoptée à l'unanimité.

1.12. Vote du Budget Primitif Communal 2022.

Rapporteur : Mme Chantal ROSSI, Adjoint au Maire.

A noter que le vote s'effectue uniquement par section et par chapitre.

Le Budget Primitif 2022 de la Commune se présente comme suit :

1. Section de fonctionnement :

En dépenses : 7 385 380,00 €

En recettes : 8 194 138,00 €

2. Section d'investissement :

En dépenses : 4 417 991,17 €

En recettes : 9 461 379,26 €

TOTAL BUDGET :

Dépenses (Fonctionnement + Investissement) = 11 803 371,17 €

Recettes (Fonctionnement + Investissement) = 17 655 517,26 €

En accord avec les services du Trésor, le présent budget est présenté en suréquilibre, tant en fonctionnement qu'en investissement, afin de répondre au principe de sincérité d'évaluation des dépenses et des recettes. Il est précisé que la pratique du suréquilibre a par ailleurs été validée par la jurisprudence de la Cour Régionale des Comptes.

Il est demandé au Conseil de procéder au vote du budget par chapitre.

Délibération adoptée à l'unanimité.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	7 385 380,00	7 194 138,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 1 000 000,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		7 385 380,00	8 194 138,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	3 337 000,00	6 840 310,19
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	1 080 991,17	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 2 621 069,07
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		4 417 991,17	9 461 379,26

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	11 803 371,17	17 655 517,26
----------------------------	----------------------	----------------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	2 628 935,45	0,00	2 897 250,00	0,00	2 897 250,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 110 355,00	0,00	3 110 355,00	0,00	3 110 355,00
014	Atténuations de produits	50 000,00	0,00	70 000,00	0,00	70 000,00
65	Autres charges de gestion courante	612 444,73	0,00	717 650,00	0,00	717 650,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		6 401 735,18	0,00	6 795 255,00	0,00	6 795 255,00
66	Charges financières	15 240,00	0,00	14 280,00	0,00	14 280,00
67	Charges exceptionnelles	7 500,00	0,00	9 000,00	0,00	9 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00	0,00	280 000,00	0,00	280 000,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		6 424 475,18	0,00	7 098 535,00	0,00	7 098 535,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	267 098,00	0,00	286 845,00	0,00	286 845,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		267 098,00	0,00	286 845,00	0,00	286 845,00
TOTAL		6 691 573,18	0,00	7 385 380,00	0,00	7 385 380,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	7 385 380,00
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	115 000,00	0,00	115 000,00	0,00	115 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	743 000,00	0,00	806 000,00	0,00	806 000,00
73	Impôts et taxes	5 004 670,00	0,00	5 460 938,00	0,00	5 460 938,00
74	Dotations et participations	44 094,00	0,00	110 700,00	0,00	110 700,00
75	Autres produits de gestion courante	992 248,96	0,00	700 000,00	0,00	700 000,00
Total des recettes de gestion courante		6 899 012,96	0,00	7 192 638,00	0,00	7 192 638,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 500,00	0,00	1 500,00	0,00	1 500,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		6 900 512,96	0,00	7 194 138,00	0,00	7 194 138,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		6 900 512,96	0,00	7 194 138,00	0,00	7 194 138,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 000 000,00
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	8 194 138,00
--	---------------------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	187 000,00	0,00	125 000,00	0,00	125 000,00
21	Immobilisations corporelles	1 016 140,37	0,00	2 112 000,00	0,00	2 112 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	185 000,00	250 000,00	0,00	435 000,00
	Total des opérations d'équipement	1 984 574,90	895 991,17	775 000,00	0,00	1 670 991,17
	Total des dépenses d'équipement	3 187 715,27	1 080 991,17	3 262 000,00	0,00	4 342 991,17
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	79 000,00	0,00	75 000,00	0,00	75 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	79 000,00	0,00	75 000,00	0,00	75 000,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	3 266 715,27	1 080 991,17	3 337 000,00	0,00	4 417 991,17
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	28 040,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	28 040,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	3 294 755,27	1 080 991,17	3 337 000,00	0,00	4 417 991,17

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 417 991,17
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	455 596,38	0,00	315 000,00	0,00	315 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	455 596,38	0,00	315 000,00	0,00	315 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	6 238 465,19	0,00	6 238 465,19
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	5 000,00	0,00	6 238 465,19	0,00	6 238 465,19
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	460 596,38	0,00	6 553 465,19	0,00	6 553 465,19
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	267 098,00	0,00	286 845,00	0,00	286 845,00
041	Opérations patrimoniales (4)	28 040,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	295 138,00	0,00	286 845,00	0,00	286 845,00
	TOTAL	755 734,38	0,00	6 840 310,19	0,00	6 840 310,19

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	2 621 069,07
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	9 461 379,26
---	---------------------

1.13. Liste des biens meubles de faible valeur à imputer en section d'investissement.

La circulaire du 26 février 2002 est venue préciser les dispositions de l'arrêté du 26 octobre 2001 relatif à l'imputation des dépenses du secteur public. A cet égard, elle explicite l'ensemble des règles d'imputation des dépenses des collectivités locales et les notions qui permettront aux ordonnateurs et aux comptables de déterminer l'imputation comptable et budgétaire des dites dépenses.

Elle détermine en outre la nouvelle nomenclature des biens pouvant être considérés comme valeurs immobilisées, quelle que soit leur valeur unitaire, et qui peuvent à ce titre être intégrés dans le patrimoine des collectivités locales. Ainsi, les biens meubles dont le montant unitaire dépasse 500 euros T.T.C. sont considérés comme des dépenses d'investissement. En revanche, les biens meubles d'un montant unitaire inférieur à 500 euros T.T.C. ne peuvent être imputés en section d'investissement que s'ils figurent dans la nomenclature définie par l'arrêté du 26 octobre 2001.

Cette nomenclature fixe la liste des biens meubles constituant des immobilisations par nature et que cette liste est présentée par rubrique dont le contenu peut être complété, chaque année, par l'assemblée délibérante de la collectivité sous réserve que ces biens revêtent un caractère de durabilité et ne figurent pas explicitement parmi les comptes de charges ou de stocks. En outre, cette délibération annuelle peut être complétée si nécessaire par une deuxième délibération. La liste complémentaire permet, en pratique, de libérer la section de fonctionnement du montant des biens de faible valeur et de bénéficier, par leur imputation en section d'investissement, d'un remboursement de la TVA le cas échéant.

La nomenclature des biens meubles considérés comme valeurs immobilisées comprend XII rubriques :

- I – Administration et services généraux
- II – Enseignement et formation
- III – Culture
- IV – Secours, incendie et police
- V – Social et médico-social
- VI – Hébergement, hôtellerie et restauration
- VII – Voirie, réseaux divers
- VIII – Services techniques – ateliers et garages
- IX – Agriculture et environnement
- X – Sport, loisirs et tourisme
- XI – Matériel de transport
- XII – Analyses et mesures

Il est proposé au Conseil dans un premier temps de compléter de la manière suivante certaines rubriques pour pouvoir imputer les dépenses correspondantes en section d'investissement :

- I – Administration et services généraux :

1. Mobilier : à compléter avec chaises, tables, tabourets, bureaux, canapés, poufs, stores, podiums, fauteuils, chaises de bureau, kakemono.

3. Bureautique, informatique, monétique : à compléter avec agrafeuse, onduleur, antivirus, écrans, imprimantes, photocopieurs, téléphones portables, téléphones fixes, clés USB, HUB USB, souris, tablettes, housses de protection pour tablette.

6. Chauffage, sanitaire : chauffage d'appoint

IV – Secours, incendie et police :

1. Matériel d'intervention : à compléter avec aménagement du véhicule de la Police Municipale

2. Matériel technique : à compléter avec équipement spécifique de la Police Municipale

V – Social et médico-social :

1. Équipement des autres activités sociales – restauration : à compléter avec congélateur

VIII – Services techniques, atelier, garage :

1. Atelier : à compléter avec équipement de protection individuelle et petit outillage

IX – Agriculture et environnement :

A compléter avec accessoires et équipement du service des Espaces Verts : matériel de jardinage et équipement de protection individuelle.

Par la suite, d'autres éléments pourront s'ajouter à cette liste selon les rubriques concernées.

Il est demandé au Conseil d'en délibérer.

Délibération adoptée à l'unanimité.

1.14. Intéressement des élus à travailler pour le compte de la Commune – Complément à la délibération n°20/065 du 1^{er} octobre 2020.

M. Daniel ALLIONE, M. Jean-Paul ARMANINI, Madame Elisabeth KARNO, M. Eric MEOZZI et Mme Olivia CAVALLO, ne prennent pas part au vote.

Selon l'article 432-12 du Code Pénal, la prise illégale d'intérêt est le fait, par une personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public ou par une personne investie d'un mandat électif, de prendre, recevoir ou conserver, directement ou indirectement un intérêt quelconque dans une entreprise ou dans une opération dont elle a, au moment de l'acte, en tout ou partie, la charge d'assurer la surveillance, l'administration, la liquidation ou le paiement. Le délit de prise illégale d'intérêt est sanctionné par cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende.

Ainsi la prise illégale d'intérêt s'applique à tous types d'actes engageant une personne morale de droit public.

La prise illégale d'intérêt n'exige pas, pour que le délit soit constitué, une intention frauduleuse. Peu importe que la personne visée à l'article 432-12 du Code Pénal, et donc notamment l' élu, ait ou non recherché à s'enrichir personnellement. La décision prise par l' élu ne doit en aucun

cas être suspectée de partialité L'intérêt pris par le prévenu n'est pas nécessairement en contradiction avec l'intérêt général.

Les alinéas 2 à 5 de l'article 432-12 du Code Pénal prévoient des dérogations pour les communes de 3500 habitants au plus :

« Dans les communes comptant 3 500 habitants au plus, les maires, adjoints ou conseillers municipaux délégués ou agissant en remplacement du maire peuvent chacun traiter avec la commune dont ils sont élus pour le transfert de biens mobiliers ou immobiliers ou la fourniture de services dans la limite d'un montant annuel fixé à 16 000 euros TTC.

En outre, dans ces communes, les maires, adjoints ou conseillers municipaux délégués ou agissant en remplacement du maire peuvent acquérir une parcelle d'un lotissement communal pour y édifier leur habitation personnelle ou conclure des baux d'habitation avec la commune pour leur propre logement. Ces actes doivent être autorisés, après estimation des biens concernés par le service des domaines, par une délibération motivée du conseil municipal.

Dans les mêmes communes, les mêmes élus peuvent acquérir un bien appartenant à la commune pour la création ou le développement de leur activité professionnelle. Le prix ne peut être inférieur à l'évaluation du service des domaines. L'acte doit être autorisé, quelle que soit la valeur des biens concernés, par une délibération motivée du conseil municipal.

Pour l'application des trois alinéas qui précèdent, la commune est représentée dans les conditions prévues par l'article L. 2122-26 du Code Général des Collectivités Territoriales et le maire, l'adjoint ou le conseiller municipal intéressé doit s'abstenir de participer à la délibération du conseil municipal relative à la conclusion ou à l'approbation du contrat. En outre, par dérogation au deuxième alinéa de l'article L. 2121-18 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal ne peut décider de se réunir à huis clos. ».

Il est précisé que les entreprises ou sociétés, liées directement ou indirectement à des élus municipaux, qui pourraient être amenées à travailler avec la Commune feront l'objet d'une procédure de mise en concurrence réglementaire visant à retenir le mieux-disant sur présentation notamment de devis détaillés.

La délibération n° n°20/065 du 1^{er} octobre 2020 prévoyait ceci :

Le fils de Monsieur Daniel ALLIONE, Axel ALLIONE, architecte au sein de l'Atelier Allione Architecte, pourra être amené à travailler sur des projets de maîtrise d'œuvre pour la Commune.

Le fils de Monsieur Jean-Paul ARMANINI, gérant d'une entreprise d'électricité, pourra être amené à réaliser de petits travaux électriques pour la Commune.

Le fils de Madame Elisabeth KARNO, Monsieur Alexandre KARNO, gérant d'une société de nettoyage/plomberie, pourra être sollicité par la Ville pour des travaux relevant de ce corps de métier.

La belle-fille de Madame Elisabeth KARNO, Madame Julia NYSTRÔM, photographe professionnelle, pourra être sollicitée par la Ville pour la prises de photographies diverses.

Monsieur Eric MEOZZI, Conseiller Municipal, étant également photographe professionnel, il pourra aussi être sollicité pour le même type de prestations.

Le beau-fils de Madame Elisabeth KARNO, Monsieur Jean-Luc RIFI, gérant d'une société de peinture, pourra être sollicité par la Ville pour la réalisation de travaux relevant de ce corps de métier.

Il est donc proposé de la compléter comme suit :

Madame KARNO, gérante du magasin Jardins d'Orient présent sur le territoire communal et proposant à la vente des objets de décoration, accessoires et de prêt à porter, pourra être sollicitée par la Ville pour l'achat d'objets pour certains évènements (souvenir, cadeau de bienvenue, de départ en retraite etc.).

Le père de Madame Olivia CAVALLO, André CAVALLO, gérant de la société de travaux publics SARL Cavallo André Père et fils TP, au sein de laquelle travaille également la Conseillère Municipale ainsi que son frère, Yann CAVALLO, pourra être sollicité par la Ville pour la réalisation de travaux publics (terrassement, démolition etc.).

Il est donc demandé au Conseil d'en accepter le principe dans la limite du montant annuel de 16 000 euros TTC, si toutefois les devis obligatoirement fournis par ces différents professionnels peuvent être retenus.

Il est demandé au Conseil d'en délibérer.

Délibération adoptée à l'unanimité.

1.15. Constitution de provisions – Complément à la délibération n°21/037 du 17 juin 2021.

Par la délibération n°21/037, le Conseil municipal avait délibéré sur la constitution de provisions suite aux trois contentieux en cours contre la collectivité. Cette délibération portait notamment sur l'échelonnement de la constitution de ces provisions ; il est précisé cependant qu'il était déjà prévu que deux des trois provisions seraient intégralement constituée sur 2022.

En raison des résultats excédentaires du budget 2021, il est proposé de revenir sur l'échelonnement d'une de ces provisions et de la constituer intégralement dès à présent, sans attendre l'exercice budgétaire 2023 :

Provision pour litiges et contentieux : affaire ESCANDE / MAIRIE DE ST JEAN CAP FERRAT

Echelonnement prévu par la délibération n°21/037 :

Année	2021	2022	2023
Montant total des crédits provisionnés (article 6865)	40 000 €	80 000 €	120 000 €

Proposition de la présente délibération :

Année	2021	2022
Montant total des crédits provisionnés (article 6865)	40 000 €	120 000 €

Pour rappel, voici ce que prévoyait la délibération n°21/037 pour les deux autres provisions ; ces dispositions demeurent inchangées :

b) Provision pour litiges et contentieux : affaire SARL YVER / COMMUNE DE SAINT-JEAN-CAP-FERRAT

Année	2021	2022
Montant total des crédits provisionnés (article 6865)	30 000 €	60 000 €

c) Provision pour litiges et contentieux : affaire SCP BTSG – SARL MONTMELIAN DISTRIBUTION / COMMUNE DE SAINT-JEAN-CAP-FERRAT

Année	2021	2022
Montant total des crédits provisionnés (article 6865)	50 000 €	100 000 €

Ainsi, le budget 2022 supporte la constitution intégrale de ces provisions pour un montant de 280 000 €.

Il est demandé au Conseil d'en délibérer.

Délibération adoptée à l'unanimité.

1.16. Plan de relance socle numérique – Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer la convention et engager financièrement la commune.

La Commune a déposé le dossier dans le cadre d'un appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires. Ce dossier a été accepté, il convient donc désormais d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention consécutive à cette demande et à engager financièrement la commune.

En effet, la commune s'engage à acquérir les équipements numériques ainsi que les services et ressources numériques associés et à procéder à leur installation dans l'école avant le 2 mai 2022, et au plus tard le 31 décembre 2022.

Les modalités financières sont les suivantes :

- Volet équipement : 9 240 €, dont une subvention de l'Etat demandée de 6 468 € (soit 70% de taux de subventionnement) ;
- Volet services et ressources numériques : 600 €, don une subvention de l'Etat demandée de 300 € (soit 50% de taux de subventionnement).

Il est demandé au Conseil d'en délibérer.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2. INTERCOMMUNALITE

2.1. Transfert de la compétence formation par apprentissage et formation continue et adhésion des communes de Châteauneuf-Villevieille et Drap à la Métropole Nice Côte d'Azur – Mise à jour des statuts.

Le Conseil métropolitain, lors de sa séance du 16 décembre 2021, par sa délibération n°3.1, a unanimement approuvé le transfert à la Métropole Nice Côte d'Azur de la compétence formation par apprentissage et formation continue ainsi que les modifications statutaires découlant de ce transfert et de l'adhésion des communes de Châteauneuf-Villevieille et de Drap à la Métropole.

Il appartient donc maintenant au Conseil municipal :

- D'approuver le transfert à la Métropole Nice Côte d'Azur de la compétence « formation par apprentissage et formation continue », lequel sera effectif après arrêté préfectoral,
- D'approuver les statuts modifiés de la Métropole Nice Côte d'Azur annexés à la présente, lesquels seront effectifs après arrêté préfectoral,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

Il est demandé au Conseil d'en délibérer.

Délibération adoptée à l'unanimité.

3. DOMANIALITE

3.1. Villa Namouna – Lancement de la procédure de transfert de gestion lié à un changement d'affectation.

Par courrier du 2 mars 2016, la Commune a transmis en préfecture une demande d'AOT pour la Villa Namouna, en vue de maintenir sur le domaine public maritime une courette et l'encorbellement sur la courette sur deux niveaux.

Ce dossier a été examiné par les services de l'Etat au nom et pour le compte de Monsieur le préfet et a été transmis à la DDFIP le 20 avril 2017 pour le calcul du montant de la redevance domaniale à percevoir pour l'occupation demandée (articles L.2125-1 et R.2125-1 du CGPPP).

A ce jour, la DDFIP n'a pas été en mesure de fixer les conditions financières énoncées ci-dessus. Or, aucune autorisation domaniale ne peut être délivrée sans faire état de ces conditions.

Toutefois, s'agissant de locaux recevant du public (salle polyvalente) dont les caractéristiques confèrent à la dépendance concernée un caractère de domanialité publique artificielle et considérant son implantation en retrait du rivage à l'arrière des terrains aménagés transférés en gestion communale, il convient de transférer la gestion de cette dépendance à la commune de Saint-Jean-Cap-Ferrat, via l'attribution d'un transfert de gestion lié à un changement d'affectation.

Ainsi, par la présente délibération, une procédure de transfert de gestion lié à un changement d'affectation doit être actée. Cette demande de transfert de gestion sera par la suite instruite par les services de l'Etat, après constitution du dossier suivant :

- La délibération actant la procédure de transfert de gestion lié à un changement

d'affectation (objet du présent point) ;

- Une convention de transfert de gestion lié à un changement d'affectation (à sollicitée auprès des services de l'Etat) ;
- Une notice explicative ;
- Un plan topographique à l'échelle 1/100^e localisation la dépendance transférée.

Il est donc demandé au Conseil d'en délibérer.

Délibération adoptée à l'unanimité.

4. COMMANDE PUBLIQUE

4.1. Information – Attribution des marchés publics depuis la dernière séance.

Depuis le dernier conseil municipal, ont été attribués les marchés suivants :

→ **Marché de fourniture de végétaux, de produits et petits matériels horticoles pour les services des espaces verts de la commune, (MAPA) :**

- ↳ **Lot n°1 : Fourniture de végétaux**, attribué à ATRIUM LA PEPINIERE, pour un seuil minimum annuel de 15 000,00 € H.T et un seuil maximum annuel de 30 000,00 € H.T, notifié le 14/02/2022 pour une durée d'un an renouvelable tacitement 2 fois.
- ↳ **Lot n°2 : Fourniture de produits horticoles**, attribué à ATRIUM LA PEPINIERE, pour un seuil minimum annuel de 3 000,00 € H.T et un seuil maximum annuel de 6 000,00 € H.T, notifié le 14/02/2022 pour une durée d'un an renouvelable tacitement 2 fois.
- ↳ **Lot n°3 : Fourniture de petits outillages horticoles et matériels d'irrigation**, attribué à ATRIUM LA PEPINIERE, pour un seuil minimum annuel de 500,00 € H.T et un seuil maximum annuel de 3 000,00 € H.T, notifié le 14/02/2022 pour une durée d'un an renouvelable tacitement 2 fois.
- ↳ **Lot n°4 : Fourniture de sapins de Noël**, attribué à JURA MORVAN DECORATIONS, pour un seuil minimum annuel de 5 000,00 € H.T et un seuil maximum annuel de 15 000,00 € H.T, notifié le 10/02/2022 pour une durée d'un an renouvelable tacitement 2 fois.

→ **Marché de Maîtrise d'œuvre relatif à la réfection du bureau d'information touristique**, (marché passé sans publicité ni mise en concurrence), attribué à SAS PBI pour un montant de 27 000,00 € H.T, notifié le 10/01/2022.

→ **Marché de Maîtrise d'œuvre et coordination des travaux pour le remplacement du système de climatisation de la salle Neptune**, (marché passé sans publicité ni mise en concurrence), attribué à SUNIBAT INGENIERIE pour un montant de 11 300,00 € H.T, notifié le 15/02/2022

Il est demandé au Conseil de prendre acte de ce qui précède.

Prend acte de ce qui précède.

5. RESSOURCES HUMAINES

5.1. Ouverture de postes saisonniers pour la saison 2022.

Les besoins en saisonniers des différents services ayant été affinés, il convient de créer 18 emplois saisonniers à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires, pour une durée comprise entre 2 et 6 mois suivants les besoins des différents services. La rémunération correspond au 1^{er} échelon des grades d'Adjoint Administratif ou d'Adjoint Technique, à laquelle s'ajoute, le cas échéant, le supplément familial.

A titre d'information, 16 postes avaient été créés en 2021.

Ces postes seront répartis comme suit au sein des différents services municipaux, pour la période allant du 1^{er} avril au 31 octobre 2022 :

SERVICE		NOMBRE DE POSTES	DUREE DES CONTRATS
Police Municipale <i>(comprend notamment la surveillance des plages de Passable et Paloma)</i>		9	2 contrats de 6 mois 7 contrats de 2 à 3 mois
Services Administratifs		1	1 contrat de 2 mois
Espaces Verts		1	1 contrat de 2 mois
Services Techniques	Entretien des plages	2	2 contrats de 6 mois
	Secteur Logistique	5	5 contrats de 2 mois à 3 mois
Total		18	

Il est demandé au Conseil d'en délibérer.

Délibération adoptée à l'unanimité.

5.2. Tableau des effectifs – Complément à la délibération n°21/062 du 30 septembre 2021.

Il est proposé de compléter la délibération n°21/062 du 30 septembre 2021, qui avait créé un emploi permanent d'adjoint d'animation (catégorie C), à raison de 35 heures hebdomadaires, occupant les fonctions d'animateur encadrant au sein de l'Atelier du Colibri, à compter du 1^{er} octobre 2021.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire des grades d'adjoint d'animation ou d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie ou C dans les conditions fixées à l'article L332-14 ou L332-8 du code général de la fonction publique. Il devra dans ce cas justifier du diplôme BPJEPS ou d'expérience professionnelle dans le secteur de l'animation.

Le contrat L332-14 est conclu pour une durée déterminée qui ne peut excéder un an. Sa durée peut être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année. Les contrats relevant des articles L332-8, sont d'une durée maximale de 3 ans, renouvelable dans la limite

totale de 6 ans. Au-delà, si ces contrats sont reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Le traitement sera calculé par référence à l'indice majoré 360, avec une part d'IFSE mensuelle fixée à 100 € brut.

Il est demandé au Conseil d'en délibérer.

Délibération adoptée à l'unanimité.

6. INFORMATIONS AUX MEMBRES DU CONSEIL

6.1. Mise à disposition d'agents communaux auprès du CCAS.

Pour information, le CCAS va faire l'objet d'une réorganisation des services, avec la mise à disposition à titre gracieux de plusieurs agents :

- Madame Sandrine Bertrand, pour la gestion des repas à domicile, l'organisation des aides à domicile et les relations de proximité avec les bénéficiaires ;
- Madame Claudia Cesarini, pour la gestion des événements et manifestations organisés par le CCAS ;
- Madame Audrey Franceschini, en tant que Directrice et Madame Joëlle Allari, pour le suivi administratif du CCAS.

6.2. Label Villes & Villages où il fait bon vivre.

7. QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à : 20h.10